

Le lieutenant-colonel du génie, directeur du dépôt des fortifications des colonies ;

Un commissaire-adjoint ou, à défaut, un sous-commissaire de la marine ;

Un sous-chef de bureau de l'administration centrale.

L'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : D'HORNOY.

---

N° 169. — DÉPÊCHE ministérielle du 16 juin 1873 relative à l'inspection générale de l'infanterie et de l'artillerie.

Versailles, le 16 juin 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai décidé qu'il ne sera pas procédé, en 1873, à une inspection générale du personnel de l'artillerie et de l'infanterie de la marine à Tahiti. Vous voudrez bien me transmettre, pour qu'elles me parviennent avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, les propositions pour l'avancement, la décoration ou la médaille militaire que MM. les chefs de corps de l'artillerie et de l'infanterie établiront en faveur du personnel placé sous leurs ordres. Ils devront également donner des notes aux officiers et employés militaires, sans omettre ceux qui auront quitté la colonie depuis moins d'un an.

Vous ferez procéder à l'examen des sous-officiers qui seraient présentés comme candidats au grade de sous-lieutenant. Pour l'artillerie, vous vous conformerez aux dispositions de l'arrêté du 13 octobre 1848 et de la circulaire modificative du 31 mars 1862 ; pour l'infanterie, vous recevrez prochainement des instructions spéciales pour l'exécution du règlement du 19 mai 1873.

Je donne des ordres pour que les imprimés nécessaires vous soient adressés très-prochainement.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : D'HORNOY.

---

N° 170. — DÉPÊCHE ministérielle du 21 juillet 1873 faisant envoi de plis cachetés pour les examens des sous-officiers d'infanterie de marine candidats au grade de sous-lieutenant.

Versailles, le 21 juillet 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les plis cachetés que je vous ai annoncés par ma dépêche du 2 juillet courant, pour les examens des sous-officiers d'infanterie de marine candidats au grade de sous-lieutenant.